

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-2/03

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

---

OBJET : Projet de nouveau bail pour les locaux de Savigny-le-Temple utilisés par les services départementaux.

Le Département est locataire d'un immeuble à Savigny-le-Temple où sont situés les services de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et de la Direction des Personnes Agées et Adultes Handicapés (DPAAH). A l'issue d'une négociation avec le propriétaire de ce bien, il est proposé de conclure un nouveau bail ramenant le loyer, actuellement de 448 090 € HT paran, à un montant de 400 000 € HT pour une période ferme de 3 ans.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération de la Commission permanente n° 2/05 en date du 9 janvier 2006, relative à la location d'un immeuble de bureaux à Savigny-le-Temple pour l'hébergement de services départementaux,

VU la délibération du Conseil général n° 2/15 en date du 27 juin 2008, relative à l'avenant au bail relatif à l'ajustement du loyer complémentaire,

VU l'avis des domaines n° 2010-445L 1454-17 en date du 17 décembre 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : de résilier à la date du 31 mars 2011 le bail en date du 31 mars, modifié par avenant du 25 avril 2006, conclu avec la Société Fortis Lease France et relatif aux locaux situés rue du Zinc à Savigny-le-Temple,

Article 2 : d'approuver le projet de nouveau bail joint en annexe de la présente délibération, pour ces mêmes locaux, à conclure avec Société Fortis Lease France moyennant un loyer annuel de 400 000 € HT, à effet du 1<sup>er</sup> avril 2011,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce bail au nom du Département.

Article 4 : de prélever au sein du domaine « gestion du patrimoine immobilier », action « loyers et charges locatives », opération « loyers et charges locatives » les sommes afférentes au loyer et aux charges.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ